

Sommaire

Actualités du MMAISP

Issa Coulibaly présente ses priorités dans le Budget 2020

Le Mandat - vendredi 06 décembre 2019

Fonctionnaires

Le Plan de travail annuel 2020 en élaboration

L'Inter - vendredi 06 décembre 2019

Mesmin Komoé rassure les fonctionnaires

L'Expression - samedi 07 décembre 2019

Politique

Ouattara : " Tous ceux qui sont houphouétistes doivent se retrouver "

Fraternité Matin - samedi 07 décembre 2019

« La présente ordonnance demeure et ne préjuge en rien les conclusions de la Cour quant au fond »

Le Nouveau Réveil - samedi 07 décembre 2019

Conjoncture économique et sociale

La Côte d'Ivoire et le Ndc Partnership ont revisité leur collaboration

Soir Info - samedi 07 décembre 2019

Dominique Ouattara inaugure le centre de réinsertion des mineurs

L'essor Ivoirien - samedi 07 décembre 2019

La formalisation des économies préconisée pour des emplois décents

Le Patriote - samedi 07 décembre 2019

La Haute autorité livre les résultats d'une étude sur dix secteurs

Fraternité Matin - samedi 07 décembre 2019



Le ministre de la fonction publique, Général Issa Coulibaly, était hier à la Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, siège du Senat.

Issa Coulibaly présente ses priorités dans le Budget 2020



Dans son exposé de présentation générale, Issa Coulibaly a indiqué que le budget global alloué à son ministère pour 2020, s'élève à plus de 22 milliards Fcfa. (Photo : DR)

Le ministre de la fonction publique, Général Issa Coulibaly, était hier à la Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, siège du Senat. Objectif : défendre le Budget Programme de son département au titre du Budget 2020 devant les Sénateurs de la Commission des Affaires Économiques et Financières. A l'unanimité, les Sénateurs

présents ont adopté le projet de loi portant budget programme du Ministère de la Fonction Publique pour l'année 2020. Selon un document de presse parvenu à notre Rédaction, le Ministère de la Fonction Publique fait partie, dans cette loi des finances, de la mission 3 qui comprend les ministères de l'Economie et des Finances, du Budget, du Plan, de la Modernisation de l'Administration et du Secrétariat au Renforcement de Capacités et qui est intitulée Administration Générale et Développement économique. Dans son exposé de présentation générale, le Général Issa Coulibaly a indiqué que le budget global alloué à son département ministériel, pour l'exercice 2020, s'élève à vingt-deux milliards sept cent quatre-vingt-dix millions trois cent six mille neuf cent trente-huit(22.790.306.938) Fcfa, un budget en hausse de 5,34% par rapport à celui de 2019. Cette hausse se justifiant, selon lui, par le besoin d'accroître les potentialités et les performances de l'Administration Publique. Ce budget est donc réparti en deux programmes que sont l'Administration Générale et la Fonction Publique. Le programme Administration Générale regroupe 14 services centraux avec un crédit budgétaire alloué qui s'élève à 16 169 458 264 Fcfa qui serviront à renforcer le système de gestion efficace des Fonctionnaires et Agents de l'Etat. Le programme 2 est financé à hauteur de 6 670 848 674 Fcfa. Ce budget sera axé le recrutement, la formation professionnelle et le perfectionnement des cadres. Globalement, ces 2 programmes visent à accroître les performances de l'Administration Publique à travers l'amélioration des outils et programmes de communication, d'informatisation et de perfectionnement des fonctionnaires et agents de l'Etat. Répondant aux préoccupations des sénateurs, suite à la présentation de ce budget programme, le Ministre de la Fonction Publique a expliqué son engagement à redynamiser l'Administration publique ivoirienne et de la rendre efficace, à l'instar du secteur privé, qui intègre la performance et la culture du résultat. Cela se justifie, selon le Ministre, par la mise en place d'importants mécanismes de contrôle des présences des Fonctionnaires au poste et surtout l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication dans les concours. Autant de mécanismes qui nécessitent d'importants investissements financiers.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE / La salle de conférences du ministère de la Fonction publique sis à Abidjan-Plateau abrite depuis hier jeudi 05 décembre 2019, un atelier du bilan du Plan de travail annuel (Pta) 2019 et d'élaboration du Pta 2020, dudit ministère.

Le Plan de travail annuel 2020 en élaboration



Le conseiller technique, Sepy Yessoh (au centre) a appelé les participants à des réflexions profondes (Ph. F.S.)

La salle de conférences du ministère de la Fonction publique sis à Abidjan-Plateau abrite depuis hier jeudi 05 décembre 2019, un atelier du bilan du Plan de travail annuel (Pta) 2019 et d'élaboration du Pta 2020, dudit ministère. A l'ouverture de cet atelier qui prend fin ce vendredi 06 décembre, Dr Kamara Alimata, directrice de la planification des statistiques et de l'évaluation (Dpse) a confié que c'est depuis le 20 mars 2017 que le ministère de la Fonction publique s'est doté d'un Plan stratégique 2017-2020. Ce plan est arrimé au Pnd 2016-2020 et sert de cadre de référence dans la mise en œuvre des actions du ministère. «De ce Plan stratégique découle le Plan de travail annuel qui est un outil d'aide à la prise de décision. Il vise à renforcer l'efficacité et l'efficience des différentes directions et à améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Il comprend l'ensemble des activités budgétisées des structures du ministère qui devront être mises en œuvre. Ce document cadre permettra à chaque structure de mettre œuvre de façon efficace et efficiente, ses activités et par la même occasion, d'en assurer un meilleur suivi», a expliqué Dr Kamara Alimata. Pour elle, l'émergence de la Côte d'Ivoire passe nécessairement par une administration publique performante. Cela est tributaire de la planification stratégique qui est une démarche, un processus de réflexion continu et dynamique. Elle consiste à fixer un nombre limité de priorités, en tenant compte de la rareté des ressources dont dispose l'État. «Elle suppose un engagement de la part de tous», a-t-elle signifié. Aux dires de la Dpse, le présent atelier devra permettre aux

participants de faire ressortir le taux de mise en œuvre du Pta 2019 du ministère de la Fonction publique d'une part et d'autre part de présenter le canevas de la matrice et le guide remplissage du Pta 2020. «Et enfin procéder à la consolidation des Pta sectoriels en vue de l'élaboration du Pta 2020», a-t-elle ajouté. Pour sa part, le conseiller technique Sepy Yessoh, représentant le ministre de la Fonction publique, Général Issa Coulibaly, a soutenu que l'intérêt et les enjeux de ce double exercice ne sont plus à démontrer, tant les agents du ministère ont conscience de la nécessité de décliner les actions à déployer annuellement dans chacun des services, mais surtout de l'urgence de les inscrire dans un cadre cohérent, inclusif et rationnel. «La cohérence et l'efficacité d'un tel exercice exige une analyse sans complaisance de la mise œuvre du Pta 2019 pour en exposer les succès, les faiblesses mais aussi les facteurs limitants, dont la prise en compte devrait éclairer la conception du Pta 2020», a-t-il affirmé. A ses yeux, la pertinence et la qualité des propositions au terme de cet atelier, devrait favoriser et renforcer l'efficacité de la réalisation des activités du ministère de la Fonction publique et conséquemment de la performance de chaque agent.

FRANCK SOUHONE



Difficultés de l'arrimage Cmu-mugef-ci / Le Pca de la Mugef-ci Mesmin Komoé, s'est adressé aux fonctionnaires. Concernant les difficultés de l'arrimage, il a indiqué que des mesures seront prises.

Mesmin Komoé rassure les fonctionnaires



Mesmin Komoé a indiqué que des mesures sont prises pour mettre fin aux difficultés. Photo : DR

Le Président du Conseil d'Administration (Pca) de la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de Côte d'Ivoire (Mugef-ci) a tenu à réagir face aux nombreuses protestations des fonctionnaires sur l'arrimage Cmu-Mugef-ci.

Dans la nuit de jeudi, sur les antennes de la Rti1, Mesmin Komoé a rappelé que depuis le mois d'octobre 2019, la Couverture maladie universelle en Côte d'Ivoire a commencé ses prestations avec également les prestations du régime complémentaire obligatoire de la Mugef-ci. « Cette nouvelle disposition est allée malheureusement avec quelques difficultés qui ont créé des désagréments au niveau de certain de nos mutualistes. Je voudrais au nom de toute la Mugef-ci présenter nos regrets face à ces différentes difficultés liées à ces désagréments que nos mutualistes ont subi et les rassurer des dispositions que nous sommes en train de prendre pour corriger l'ensemble de ces difficultés. Nous voudrions également indiquer que l'action de communication que nous initiions a compter de ce jour vise à expliquer et à informer l'ensemble des mutualistes sur les nouvelles procédures relativement à l'arrimage Cmu/Mugef-ci mais aussi à recueillir les difficultés enfin de trouver les solutions durables à cette situation nouvelle », a expliqué le Pca de la Mugef-ci. Il a rassuré les fonctionnaires qu'une équipe de techniciens a été mise en place, face à toutes les difficultés qu'ils rencontrent, à l'effet de proposer des solutions. Certaines

sont immédiates et ont déjà commencé à rentrer en vigueur d'autres prendront quelques jours mais en tout état de cause l'ensemble de ces difficultés va être résorbé, a-t-il ajouté : « La Mugef-ci ne compte pas s'arrêter à un traitement symptomatique mais à une recherche de solution durable qui garantira la pérennité de notre mutuelle et assurera des prestations de qualité. Mesdames et Messieurs Chers mutualistes, ce mois de Décembre, l'Assemblée Générale de la Mugef-ci va se réunir pour arrêter de grandes décisions en rapport avec cette situation, l'horizon n'est pas terne. Nous voudrions avant cette Assemblée Générale ouvrir une large journée de concertation avec l'ensemble des mutualistes en activité comme à la retraite parce que pour nous être ensemble c'est un privilège ».

MAPARGALÉ MARIE

Rencontre entre le Chef de l'Etat, les rois et chefs Baoulé / Union. C'est le mot qui résume bien toute l'allocution du Chef de l'État Alassane Ouattara...

Ouattara : " Tous ceux qui sont houpouétistes doivent se retrouver "



Le Président du Rhdp a échangé hier avec les chefs traditionnels baoulé.

Union. C'est le mot qui résume bien toute l'allocution du Chef de l'État Alassane Ouattara, président du Rassemblement des houpouétistes pour la démocratie et la paix (Rhdp) hier à Yamoussoukro, face aux chefs traditionnels baoulé. Pour le Président Ouattara, il est impérieux que "tous ceux qui sont houpouétistes se retrouvent". Il faut éviter surtout, selon le président du Rhdp, de se retrouver à pactiser avec ceux qui, hier, ont fait du tort à Félix Houphouët-Boigny. Mais au-delà de tout cela, il faut l'union de tous les Ivoiriens pour accompagner l'action de développement entreprise depuis son accession à la tête de l'État. Il le dit, parce que le Président Félix Houphouët-Boigny n'a cessé de prôner l'unité et surtout parce qu'il n'a pas fait de distinction entre les Ivoiriens. Le Chef de l'État a réaffirmé sa volonté de tout faire pour maintenir l'unité "desfrnt de la République de Côte d'Ivoire de voir, après lui, une équipe capable de diriger la Côte d'Ivoire. Le Chef de l'État a rappelé que, certes, "l'union fait la force, mais l'entente entre tous les enfants de Félix Houphouët-Boigny demeure la meilleure voie". C'est pourquoi, a-t-il dit, il se bat pour maintenir le plus grand nombre auprès de lui. C'est grâce aux "enfants" de Félix Houphouët-Boigny, a-t-il dit, que la Côte d'Ivoire a connu

tous les bons résultats actuels dans le domaine du développement. Le Chef de l'État a fait savoir que toutes ces avancées seront consolidées. Il a aussi indiqué que la paix retrouvée sera pérenne non pas seulement par sa volonté, mais par celle de tous les Ivoiriens qui sont aujourd'hui engagés à vivre dans un environnement paisible. Selon lui, après avoir connu les affres de la crise post-électorale, les Ivoiriens ne veulent plus connaître les confrontations sanglantes de 2010. Le schéma de 2010 est différent de 2020, a-t-il fait savoir. "En 2010, il y avait deux armées qui étaient prêtes à s'affronter. Elles se sont affrontées. La suite on la connaît. Il y a eu plus de 2000 morts. Certains parlent de 3000. Aujourd'hui la situation est différente. Il y a une seule armée. L'intégration a été parfaite". Il a interpellé les hommes politiques qui comptent sur l'armée pour voir une transition en Côte d'Ivoire. "Ils perdent leur temps. Il n'y aura pas de transition en Côte d'Ivoire. Les Ivoiriens voteront le 31 octobre ", a-t-il dit. Il est aussi revenu, dans son allocution, sur les relations entre lui et son aîné, Henri Konan Bédié. "Il n'y a pas de palabre entre mon aîné et moi. Nous avons créé ensemble le Rhdp. Même s'il y a des divergences, même si l'on n'a pas la même opinion, nous sommes des frères." Face aux chefs traditionnels baoulé, le Président Ouattara a parlé du développement de la Côte d'Ivoire. Tout en revenant sur les acquis, il a dévoilé un pan de sa nouvelle méthode d'approche. Bientôt l'on aura une rencontre de tous les présidents de Conseil régionaux, sans exception pour parler du développement des régions. Au cours de cette assise, chaque président de conseil régional pourra faire connaître les préoccupations de ses populations. Pour le Président Ouattara, il est important de régler les problèmes quotidiens des Ivoiriens avec diligence. Il s'est aussi prononcé sur le transfert de la capitale à Yamoussoukro. Devant les chefs traditionnels, il a fait une fois encore son mea-culpa. Il a promis de faire tout pour que la capitale soit transférée à Yamoussoukro. Cette rencontre avec les chefs traditionnels baoulé était aussi celle des confidences. On a appris que le Chef de l'État venait souvent faire des messes à la basilique Notre Dame de la Paix de Yamoussoukro

ETIENNE ABOUA

Requette du PDCI-RDA à la Cour africaine des droits de l'homme / La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a rendu, hier une décision sur les mesures provisoires introduites par le Pdc-Rda.

« La présente ordonnance demeure et ne préjuge en rien les conclusions de la Cour quant au fond »

Affaire "Ordonnance de la Cour africaine sur la CEI"

Non, la Cour africaine n'a pas débouté le PDCI-RDA

Les éclairages de Me Suy Bi, Avocat du PDCI-RDA



La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a rendu, hier une décision sur les mesures provisoires introduites par le Pdc-Rda. Ci-dessous l'intégralité de ladite décision.

V. SUR LA COMPÉTENCE DE LA COUR

17. Lorsqu'elle est saisie d'une requête, la Cour procède à un examen préliminaire de sa compétence, sur la base des articles 3, 5(3) et 34(6) du Protocole et les articles 39 et 40 du Règlement

18. Toutefois, s'agissant des mesures provisoires, la Cour n'a pas à s'assurer qu'elle a compétence sur le fond de l'affaire, mais simplement qu'elle a compétence prima facie

19. Aux termes de l'article 5(3) du Protocole, « La Cour peut permettre aux individus ainsi qu'aux organisations non gouvernementales (ONG) dotées de statut d'observateur auprès de la Commission d'introduire des requêtes directement devant elle, conformément à l'article 34(6) de ce Protocole »

20. Comme mentionné au paragraphe 2 de la présente Ordonnance, l'État défendeur est partie à la Charte, au Protocole et a également fait la déclaration acceptant la compétence de la Cour pour recevoir des requêtes d'individus et Requête n°002/2013, Ordonnance du 15 mars 2013 portant mesures provisoires, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples c. Libye (ci-

après dénommée « Commission africaine des droits de l'homme et des peuples c. Libye, ordonnance portant mesures provisoires») §. 10 ; Requête n° 024/2016, Ordonnance du 03 juin 2016 portant mesures provisoires, Amini Juma c. République-Unie de Tanzanie (ci-après dénommée «Amini Juma c, République-Unie de Tanzanie, Ordonnance portant mesures provisoires») des organisations non gouvernementales conformément à l'article 34(6) du Protocole lu conjointement avec l'article 5(3) du Protocole.

21. En l'espèce, les droits dont les Requérants allèguent la violation sont protégés par la Charte, le PIDESC, la SADEG et le Protocole de la CEDEAO, qui sont des instruments que la Cour à compétence à interpréter et appliquer en vertu de l'article 3(1) du Protocole.

22. À la lumière de ce qui précède, la Cour conclut qu'elle a compétence prima facie pour connaître de la requête.

VI. SUR LES MESURES DEMANDÉES

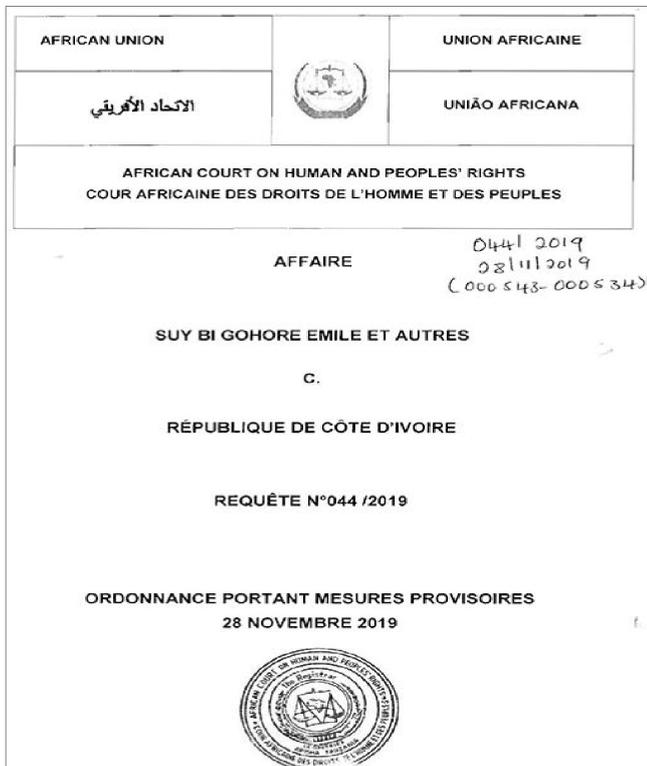
23. Les Requérants demandent à la Cour de :

i. Ordonner à la République de Côte d'Ivoire, avant quelque élection que ce soit, de modifier la loi n° 2019-708 du 5 août 2019 portant recomposition de la Commission Électorale Indépendante (CEI) pour la rendre conforme aux instruments auxquels il est parti ;

ii. Ordonner une mesure provisoire qui commandera, d'ores et déjà, à l'État de Côte d'Ivoire à surseoir provisoirement à la mise en œuvre des instances de la Commission Électorale Indépendante telle que résultant de la loi querellée, pour quelque élection que ce soit, jusqu'à ce que la Cour rende sa décision sur le fond ;

iii. ne pas mettre en place la Commission Électorale Indépendante sur le fondement de la Loi n°2019-708 du 05 Août 2019 portant Recomposition de la Commission Électorale Indépendante (CEI);

iv. aux différents organes de l'Etat de Côte d'Ivoire visés par la loi n°2019-708 du 05 Août 2019 et ce, y compris la



Fac similé de la décision de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Présidence de la République et le Ministère chargé de l'Administration du territoire, de ne pas procéder à la désignation de membres au sein de la Commission Electorale indépendante dite CEI.

v. enjoindre aux différents organes de l'Etat de Côte d'Ivoire, et ce y compris la Présidence de la République et le Ministère chargé de l'Administration du territoire, de ne pas siéger au sein de la Commission Electorale Indépendante dite CEI ; [...] et ce, jusqu'à ce que la Cour ait rendu sa décision sur le fond ».

24. La Cour relève que l'article 27 (2) du Protocole dispose comme suit : « Dans les cas d'extrême gravité et lorsqu'il s'avère nécessaire d'éviter des dommages irréparables à des personnes la Cour ordonne les mesures provisoires qu'elle juge pertinentes ».

25. L'article 51 (1) du Règlement intérieur, par ailleurs, dispose que : « La Cour peut, soit à la demande d'une partie ou de la Commission, soit d'office, indiquer aux parties toutes mesures provisoires qu'elle estime devoir être adoptées dans l'intérêt des parties ou de la justice ».

26. La Cour observe qu'il lui appartient de décider dans chaque cas d'espèce si, à la lumière des circonstances particulières de l'affaire, elle doit exercer la compétence qui lui est conférée par les dispositions ci-dessus.

27. La Cour tient compte du droit applicable en matière de mesures provisoires, qui ont une nature propre. La Cour ne peut les ordonner pendente lite que si les conditions de base requises sont réunies : l'extrême gravité, l'urgence et la prévention de dommages irréparables sur les personnes.

28. En l'espèce la Cour note que les Requérants ont formulé plusieurs demandes dans la requête aux fins de

mesures provisoires.

29. La Cour s'étant déjà prononcée sur sa compétence prima facie, elle examine les mesures provisoires demandées.

30. La Cour note que les Requérants dans la présente affaire sollicite de la Cour conformément à l'article 27 du Protocole et 51 du Règlement intérieur qu'elle ordonne les mesures, pour enjoindre aux différents organes de l'État de Côte d'Ivoire, et ce y compris la Présidence de la République et le Ministère chargé de l'Administration du Territoire, de ne pas siéger au sein de la CEI.

31. Les Requérants soulèvent que de telles mesures apparaissent impératives au regard d'une Commission ne répondant pas aux exigences requises en matière d'indépendance et d'impartialité. En outre, ils estiment qu'il faut avoir à l'idée que cette réforme est censée répondre à l'injonction de la Cour de céans fait à la République de Côte d'Ivoire d'avoir à réformer sa loi pour la mettre en conformité avec les instruments juridiques internationaux auxquels elle est partie. Qu'il est bon de rappeler qu'en 2010, la CEI était au centre du contentieux électoral qui avait provoqué une guerre civile causant la mort de plus de 3248 personnes suivant les chiffres officiels. Et la Côte d'Ivoire en octobre 2020 connaîtra sa première élection porteuse d'enjeux depuis cette douloureuse crise post-électorale 2010- 2011.

32. La Cour, note que l'État défendeur demande de constater que la demande de mesures provisoires est relative à une loi déjà adoptée, que les membres de ladite Commission ont prêté serment devant le Conseil constitutionnel, que le bureau de la Commission Électorale Indépendante a été constitué le lundi 30 septembre 2019. L'État défendeur soulève que les mesures provisoires sollicitées ne répondent pas aux exigences de l'article 27 du Protocole. Il ajoute que les moyens et arguments des Requérants sont uniquement fondées sur des craintes sans réel rapport direct avec la situation incriminée. Les requérants n'ont pu démontrer à suffisance l'existence des conditions exigées par l'article 27 du Protocole.

33. La Cour note que la demande de mesures provisoires tendant à empêcher l'application de ladite loi est devenue sans objet suite à la mise en place de la Commission Électorale Indépendante et de la désignation de ses membres ainsi que des personnalités proposées par les différents organes de l'État défendeur.

34. La Cour estime que compte tenu des faits tels que rapportés par les Requérants et l'État défendeur, les circonstances de l'espèce ne révèlent pas d'une situation dont la gravité et l'urgence présenteraient un risque de dommages irréparables, ou un trouble social immédiat. La Cour note que les Requérants n'ayant pas fourni la preuve de l'extrême gravité de la situation dans les circonstances de l'espèce, la demande des mesures à ordonner avant l'examen du fond de l'affaire n'est pas justifiée. En conséquence, cette demande est rejetée.

35. La présente ordonnance portant décision les mesures provisoires demeure de nature provisoire et ne préjuge en rien des conclusions de la Cour quant au fond de l'affaire.

VII DISPOSITIF

36. Par ces motifs, LA COUR, À l'unanimité, Rejette les mesures provisoires demandées.

Ont signé : Ben KIOKO, Vice-président ; Et Robert ENO, Greffier.



COP 25 EN ESPAGNE / La Cop 25 a ouvert ses portes, depuis le lundi 2 décembre 2019, à Madrid, en Espagne.

La Côte d'Ivoire et le Ndc Partnership ont revisité leur collaboration



Une vue de la délégation au terme de la rencontre (Ph.DR)

La Cop 25 a ouvert ses portes, depuis le lundi 2 décembre 2019, à Madrid, en Espagne. Cette conférence internationale, qui enregistre la participation de plusieurs pays du monde, prendra fin, le vendredi 13 décembre 2019, avec de nouvelles résolutions. Pour ne rien rater à cette occasion consacrée à l'environnement et aux conséquences du réchauffement climatique, les différentes délégations mènent des activités, en marge de la rencontre. C'est le cas de la délégation ivoirienne conduite par le Seka Seka Joseph, ministre ivoirien de l'Environnement et du développement durable. Selon un communiqué du service de communication dudit ministère, dont nous avons reçu copie, le vendredi 6 décembre 2019, Pr Seka Seka Joseph a eu, le mercredi 4 décembre 2019, une séance de travail avec le Directeur général du Ndc Partership, Pablo Viera. L'audience a permis aux deux (2) parties, de diagnostiquer l'évolution du Plan de partenariat, de revisiter les Cdn et l'initiative Caep (Paquet d'amélioration de l'Action pour le climat). Comme il a été noté, l'initiative Caep est une nouvelle offre du partenariat Ndc, conçue pour fournir un appui ciblé et accéléré aux pays, afin d'améliorer la qualité, d'accroître l'ambition et de mettre en oeuvre les contributions déterminées au niveau national. Au cours des échanges, le ministre a fait le point de la mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national. Il s'agissait pour Pr Seka Seka, à travers ses explications, de mettre un accent sur la mobilisation des ressources techniques et financières, en vue de mieux mener les activités en Côte d'Ivoire. A ce propos, il est bien de noter que la Côte d'Ivoire a adhéré à plusieurs initiatives en novembre 2016,

dans l'optique d'obtenir un meilleur suivi des efforts. C'est dans cette veine que l'État ivoirien a lancé l'élaboration de son Plan de Partenariat, le 19 novembre 2018, lors d'un atelier national. Ce Plan, comme l'a souligné le ministre, regroupe les initiatives en cours et vise à aider celles à venir qui vont répondre aux besoins identifiés dans les Cdn. Ledit plan s'articule autour de quatre (4) grands axes, à savoir : la gouvernance, la stratégie et la législation Finance ; l'investissement et l'incitation du secteur privé, le renforcement des capacités et communication et le suivi-évaluation. Le ministre ivoirien de l'Environnement et du développement durable a profité de ce bon point, pour solliciter auprès des bailleurs de fonds, une augmentation des aides. « Les défis liés au changement climatique prennent de l'ampleur et les obligations envers les populations sont urgentes », a dit le ministre, avant d'exprimer sa gratitude aux partenaires, pour leur appui qui a permis une synergie dans l'exécution des tâches, concernant la lutte contre le changement climatique.

ELYSÉE YAO

Bouaké / La première Dame de Côte d'Ivoire, Dominique Ouattara, a procédé jeudi à l'inauguration du centre de réinsertion des mineurs de Bouaké don de la Fondation Children of Africa dont elle est la présidente fondatrice.

Dominique Ouattara inaugure le centre de réinsertion des mineurs



Le centre de réinsertion des mineurs de Bouaké construit par la Fondation Children Of Africa a été inauguré en présence de la première Dame, Dominique Ouattara, le jeudi dernier.

La première Dame de Côte d'Ivoire, Dominique Ouattara, a procédé jeudi à l'inauguration du centre de réinsertion des mineurs de Bouaké don de la Fondation Children of Africa dont elle est la présidente fondatrice. Mme Ouattara a, à cette occasion, exprimé son infinie gratitude à tous les donateurs et partenaires de son organisation dont la contribution matérielle et financière a été déterminant pour la concrétisation de ce projet d'un coût de réalisation de 1,2 milliards F CFA. Elle a également adressé ses remerciements à la notabilité du village de Kouassiblékro qui a offert gracieusement le terrain sur lequel est bâti ce centre destiné à la rééducation et à la réinsertion des mineurs en conflit avec la loi. Cet ouvrage, fraîchement inauguré et dont la gestion est confiée au ministère de la justice et des droits de l'homme, est bâti sur une superficie de 3ha. Il dispose d'une direction avec divers services, trois salles de classe de 20 places chacune, une salle de formation aux métiers de la couture, de la coiffure, de la menuiserie et un apatam des métiers à tisser. Ce centre, comporte également une salle polyvalente destinée au théâtre, aux conférences et aux projections de films, une salle multimédia dotée d'une bibliothèque, des ordinateurs connectés à l'internet, quatre dortoirs disposant de 20 lits chacun, un réfectoire de 80 places, des logements des encadreurs spécialisés, deux apatams pour les activités extrascolaires et un terrain de sport. Le porte-parole des 80

premiers pensionnaires de ce centre à caractère social, Kouamé Kouamé Brice Olivier, a traduit leur infinie reconnaissance à leur bienfaitrice, Mme Dominique Ouattara, qui, selon lui, donne, à travers cette action de haute portée sociale, la preuve de son amour pour les enfants. « Maman Dominique, nous avons la preuve de ton amour pour les enfants à travers ce centre que tu nous offres et qui va nous permettre de corriger notre éducation et d'apprendre un métier », a-t-il déclaré tout en promettant d'en prendre grand soin. Lancés le 4 octobre 2018, les travaux de construction du centre de réinsertion des mineurs de Bouaké se sont achevés en octobre 2019, soit 12 mois d'intenses activités. Il constitue le deuxième centre destiné à accueillir les enfants en détresse offert par la Fondation Children of Africa après celui de celui de Soubré qui reçoit les enfants victimes de traite et de l'exploitation.



ASSISES DE LA 14ÈME RÉGIONALE AFRICAINE DE L'OIT / Le rideau s'est refermé, hier vendredi, sur la 14e réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui a donné lieu à la Déclaration d'Abidjan.

La formalisation des économies préconisée pour des emplois décents



Le ministre ivoirien de l'Emploi et de la Protection sociale a présidé cette réunion

travail, a dit sa joie quant au succès de cette rencontre." La réunion a atteint tous ses objectifs", a-t-il affirmé. Avant d'ajouter que la Déclaration d'Abidjan adoptée, à l'issue de ces assises, servira de feuille de route.

RAHOUL SAINFORT

Le rideau s'est refermé, hier vendredi, sur la 14e réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui a donné lieu à la Déclaration d'Abidjan. L'une des recommandations fortes de ces quatre jours d'assises, c'est la transformation des économies africaines afin d'offrir un travail décent à la jeunesse. "Nos travaux ont fait ressortir la nécessité d'accélérer nos efforts pour, bien entendu, la mutation de notre économie informelle vers une économie formelle solide, compétitive et productive", a rapporté le ministre de l'Emploi et de la Protection sociale Pascal Kouakou Abinan, lors de son discours de clôture, en sa qualité de président de cette 14e régionale africaine. Ces assises n'ont pas occulté la nécessité d'une jeunesse bien formée dans l'atteinte de cet objectif. "Les déclinaisons majeures de notre action future concernent d'une part la formation de notre jeunesse, afin de lui garantir l'accès à un emploi productif et décent, et d'autre part l'application effective des normes du travail car elles sont porteuses de réponses à des problématiques qui continuent de se poser", a ajouté le ministre Pascal Kouakou Abinan. Un autre défi, et non des moindres, a rappelé le ministre, concerne l'égalité entre l'homme et la femme dans le milieu du travail. Guy Ryder, Dg du Bureau international du



Corruption dans l'administration publique / Le Président de l'institution, N'Golo Coulibaly, a présidé la cérémonie de publication de l'enquête menée par l'Ins.

La Haute autorité livre les résultats d'une étude sur dix secteurs



Le président N'golo Coulibaly et les experts de l'Ins ont échangé sur les résultats d'une enquête nationale sur la corruption. (PHOTO : D'ARCHIVES)

A la demande de la Haute autorité pour la bonne gouvernance (Habg), l'Institut national de la statistique (Ins) a conduit une enquête auprès des populations sur le mode de gestion de dix secteurs de l'administration ivoirienne. Les résultats de cette étude ont été présentés le 5 décembre au siège de la Habg, à Cocody-Riviera. En présence du président N'Golo Coulibaly et de plusieurs membres de l'administration et des institutions nationales et internationales, les experts de l'Ins ont fait savoir que ces secteurs ayant fait l'objet de l'enquête sont perçus par les populations comme corrompus. Il s'agit de la Police, des Impôts, du Trésor, de la Construction, des Douanes, de l'Éducation nationale, de la Fonction publique, la Justice, la Santé et le Transport. Pour N'Golo Coulibaly, président de la Habg, cette étude n'incrimine aucunement ces secteurs mais elle rapporte plutôt des avis des populations qui doivent amener l'institution qu'il dirige à « pousser les réflexions afin de proposer des mesures de prévention, ou de lutte contre la corruption réelle ou présumée dans ces entités ». Pour ce faire, il invite ses collaborateurs et acteurs intervenant dans la lutte contre la corruption à établir une cartographie identifiant les facteurs de risque de corruption « de sorte à mieux cibler nos investigations ». Selon N'Golo Coulibaly, il s'agit réellement de savoir, à travers cette étude, les forces et faiblesses de ces administrations vis-à-vis du fléau de la corruption. « Ainsi nous pourrions calibrer les outils et mesures à mettre à leur disposition pour prévenir ou réprimer la survenue d'actes de corruption », a précisé le président de la Habg. Qui appelle alors à des critiques constructives pour permettre de disposer de points d'ancrage solides, consensuels et partagés. Car, c'est dans ces conditions qu'un nouvel esprit empreint d'éthique et de probité sera insufflé dans ces

corps de métiers pour les renouveler en permanence et répondre aux besoins de l'économie nationale et aux vœux des populations ivoiriennes. Au nom des experts, Christian Tapé, directeur général adjoint de l'Ins, a brandi le manque d'information au niveau des populations. « Lorsqu'ils vont pour l'établissement d'un acte ou pour un service bien précis, puisque la procédure à suivre n'est pas forcément bien affichée, un dialogue informel se crée entre les usagers et les agents et cela occasionne la corruption », dit-il. Pour venir à bout de ce phénomène, le Dga de l'Ins et ses collaborateurs ont émis des recommandations dont la vulgarisation des procédures au niveau des usagers, l'encouragement à la dénonciation tout en rassurant et protégeant les dénonciateurs contre toutes représailles. Ils proposent, entre autres, la mise en place d'un cadre de concertation formelle pour les cas de doute sur les procédures dans le secteur de l'éducation nationale.

HERVÉ ADOU